



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés accrues d'accès aux soins dans le département de l'Indre

Question orale n° 453

Texte de la question

Mme Alix Fruchon attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de l'accès aux soins dans le département de l'Indre. En 2026, le département passera sous la barre des 100 médecins généralistes avec une moyenne d'âge de 55 ans et 5 mois. Cette situation, déjà préoccupante, est alarmante et signe une désertification accentuée. Elle rappelle les conséquences directes sur la santé des habitants de l'Indre : renoncements aux soins, retards de diagnostic, surcharge des urgences et inégalités territoriales et mortalité précoce. Les professionnels de santé, les élus locaux et les habitants sont très inquiets quant à la continuité et la qualité de l'offre de soins dans ce département. Si des démarches locales naissent : centre Médecins solidaires à Reuilly, agence d'attractivité dédiée à la santé, multiplication des maisons de santé pluridisciplinaires, partenariats public-privé. Toutes ces initiatives sont le résultat de l'engagement des élus locaux, maires et conseil départemental, du tissu associatif et des acteurs privés mais elles ne pallient pas les insuffisances face à l'urgence de la situation. Elle lui demande comment renforcer l'attractivité médicale de l'Indre, si l'État soutiendra durablement les structures, publiques ou privées et les soins de premier secours et comment garantir à l'ensemble des habitants un accès effectif à des soins. Elle lui demande enfin si le dispositif France santé a vocation à être mis en place prioritairement dans les territoires les plus sous-dotés.

Texte de la réponse

ACCÈS AUX SOINS DANS L'INDRE

M. le président . La parole est à Mme Alix Fruchon, pour exposer sa question, no 453, relative à l'accès aux soins dans l'Indre.

Mme Alix Fruchon . En 2026, le département de l'Indre passera sous la barre des 100 médecins généralistes. Ce chiffre, rapporté à sa population, le place dans les 5 derniers sur les 96 départements métropolitains en matière de dotation médicale. Cette situation alarmante signe une désertification accentuée. Elle entraîne sur la santé des habitants de l'Indre des conséquences directes telles que des renoncements aux soins, des retards de diagnostic, le débordement des services d'urgences, des inégalités territoriales ou encore une mortalité précoce. Les professionnels de santé, les élus locaux et les habitants sont très inquiets quant à la continuité et à la qualité de l'offre de soins dans ce département.

Nous avons vécu des drames, parmi lesquels la fermeture de la maternité du Blanc. Malgré tout cela, parce que nous ne renoncerons jamais à nous battre pour garantir un accès aux soins, des démarches locales naissent et fonctionnent. Je pense par exemple à l'agence d'attractivité départementale dédiée à la santé, au centre Médecins solidaires à Reuilly, à la multiplication des maisons de santé pluridisciplinaires et aux partenariats public-privé. Toutes ces initiatives sont le résultat de l'engagement des acteurs locaux de santé, des élus – qu'il s'agisse des maires ou du conseil départemental – et du tissu associatif, qui mènent depuis plusieurs années une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale et maintenir une médecine de proximité.

Nous avons besoin de toutes les énergies pour inverser cette tendance glaçante. Étant donné la situation, je

souhaite savoir si nous pouvons envisager avec votre gouvernement un travail de réflexion et de coordination menant à des actions concrètes et durables dans les départements les plus sous-dotés de France, dans le cadre de programmes d'expérimentation qui, par définition, leur seraient réservés.

Nous avons des idées et des solutions. Nous proposons par exemple de permettre de façon effective à l'hôpital de La Châtre de recevoir des urgences, ou encore de faciliter l'installation dans notre département de médecins étrangers qui nous le demandent. Nous nous devons de garantir à l'ensemble des habitants de l'Indre un accès aux soins effectif : c'est une des promesses de notre République.

M. le président . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées* . Comme vous l'avez souligné, l'Indre est confrontée à une sous-densité médicale particulièrement préoccupante. Le renoncement aux soins, faute de pouvoir y accéder, est une injustice à laquelle le gouvernement ne se résout pas.

Depuis 2017, le gouvernement a entrepris différentes mesures pour améliorer l'accès aux soins, telles que la suppression du numerus clausus, la forte hausse du nombre de médecins formés, l'amélioration des coopérations entre professionnels pour libérer du temps médical ou encore l'organisation de délégations de tâches pour augmenter l'offre de soins. Localement, une dynamique a été enclenchée et coordonnée par l'ARS : on peut citer l'accueil de quatorze docteurs juniors, affectés prioritairement dans les zones sous-dotées du département dès novembre 2026, le soutien de l'exercice coordonné par l'intermédiaire des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé, ou encore la modernisation du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc.

Je tiens également à vous confirmer que le déploiement de France Santé soutiendra l'accès aux soins, prioritairement dans les territoires les plus en difficulté comme l'Indre. Ce réseau a deux objectifs : renforcer les lieux de soins déjà existants pour leur permettre de prendre en charge plus de patients, notamment en recrutant des infirmiers et des assistants médicaux, et créer une nouvelle offre de soins dans des lieux où il n'y a plus de médecins. L'ARS, en lien avec les élus locaux et le préfet, a déjà identifié une quinzaine de structures qui pourraient rejoindre le réseau France Santé et ainsi développer leur offre. Avec France Santé, l'État sera présent aux côtés des élus et des professionnels pour développer durablement l'accès aux soins de tous les habitants de l'Indre.

M. le président . La parole est à Mme Alix Fruchon.

Mme Alix Fruchon . Je vous remercie du regard attentif que vous portez sur notre département.

Données clés

Auteur : [Mme Alix Fruchon](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 453

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#)

Réponse publiée le : 10 décembre 2025, page 10830

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 décembre 2025](#)